Déclaration de responsabilité de la direction (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de Condition féminine Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de Condition féminine Canada. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employées et d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers de Condition féminine Canada ont pas fait l'objet d'une vérification.

Clare Beckton
Coordonnatrice, Condition féminine Canada
Ottawa, Canada
le 10 juillet 2009

Cindy Paquette
Dirigeant principal des finances
le 10 juillet 2009

État des résultats (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

Exercice terminé le 31 mars	**2009**			2008
(en dollars)	Aide financière pour des projets qui améliorent les résultats concernant les femmes sur les plans social, économique et culturel	Élaboration de conseils stratégiques sur les politiques gouvernementales et de partenariats	**Total**	**Total**
Charges				
Paiements de transfert				
Organismes provinciaux sans but lucratif	17 262 330	-	**17 262 330**	11 317 681
Organismes nationaux	4 761 867	-	**4 761 867**	3 919 645
	22 024 197	-	**22 024 197**	15 237 326
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	6 214 821	2 709 609	**8 924 430**	7 546 727
Services professionnels et spéciaux	719 775	257 611	**977 386**	957 204
Installations	588 269	256 246	**844 515**	708 718
Déplacements et relocalisation	295 687	155 402	**451 089**	417 006
Communication	136 224	45 443	**181 667**	181 292
Information	59 429	42 456	**101 885**	131 093
Amortissement	64 817	26 436	**91 253**	95 139
Équipement	54 489	22 880	**77 369**	65 794
Services publics, fournitures, et approvisionnement	39 577	13 354	**52 931**	95 422
Location d'équipement	35 584	10 423	**46 007**	36 637
Réparations	31 127	12 094	**43 221**	144 063
Autres	682	1 631	**2 313**	3 093
	8 240 481	3 553 585	**11 794 066**	10 382 188
	30 264 678	3 553 585	**33 818 263**	25 619 514
Revenus				
Gain sur l'aliénation d'actifs	103	42	**145**	202
Coût de fonctionnement net	30 264 575	3 553 543	**33 818 118**	25 619 312

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

au 31 mars (en dollars)	**2009**	2008

Actifs

Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	**61 193**	98 279
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	**-**	499
Immobilisations corporelles (note 5)	**463 638**	**479 493**
	463 638	479 992
	524 831	578 271

Passifs et avoir du Canada

Passifs		
Créditeurs et charges à payer	**2 795 954**	1 854 844
Indemnités de vacance et congés compensatoires (note 6)	**393 553**	498 363
Indemnités de départ (note 7)	**1 528 421**	1 548 977
	4 717 928	3 902 184
Avoir du Canada	**(4 193 097)**	(3 323 913)
	524 831	578 271

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

au 31 mars (en dollars)	**2009**	2008
Avoir du Canada, début de l'exercice	**(3 323 913)**	(4 166 996)
Avoir du Canada, début de l'exercice	**(33 818 118)**	(25 619 312)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	**32 468 448**	25 290 722
Revenus non disponibles pour dépenser	**(145)**	(202)
Renversement/ajustements des dépenses de l'année précédente (note 3)	**(16 575)**	0
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	**(975 773)**	8 540
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**1 472 978**	1 163 335
Avoir du Canada, fin de l'exercice	**(4 193 097)**	(3 323 913)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	**2009**	2008
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	**33 818 118**	25 619 312
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**(91 253)**	(95 139)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	**(1 472 978)**	(1 163 335)
Variations de l'état de la situation financière :	**-**	-
Diminution (augmentation) du passif	**(815 744)**	471 945
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	**(499)**	499
Diminution des débiteurs et avances	**(37 086)**	(9 823)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	**31 400 558**	24 823 459
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	**75 398**	475 601
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	**75 398**	475 601
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**(31 475 956)**	(25 299 060)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

CONDITION FÉMININE CANADA

1. Mandat et résultats

En 1976 le gouvernement du Canada a créé et chargé Condition féminine Canada (CFC) du vaste mandat de «coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». Le mandat de CFC est renforcé par la C*harte canadienne des droits et libertés*, l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir l'égalité et la pleine participation des femmes au Canada.

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada. CFC est fermement engagé à consulter et à agir en partenariat avec les organismes non gouvernementaux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les secteurs privé et volontaire et les organismes internationaux.

Activités de programme :

- Élaboration de conseils stratégiques sur les politiques gouvernementales et de partenariats : élabore des conseils stratégiques, des outils et des partenariats dans le but d'aider les ministères fédéraux et les organismes centraux à intégrer l'analyse comparative entre les sexes aux politiques et aux programmes ministériels ainsi qu'à élaborer de meilleures politiques fondées sur des faits. De plus, CFC collabore à des initiatives, visant à traiter de questions liées aux femmes, menées avec d'autres ministères fédéraux, avec les gouvernements provinciaux ou territoriaux, avec la société civile et des partenaires clés internationaux.
- Aide financière pour des projets qui améliorent les résultats concernant les femmes sur les plans social, économique et culturel : CFC fournit une aide financière à des organismes canadiens pour des projets portant sur la situation économique, sociale et culturelle des femmes, et établit des partenariats qui permettent d'obtenir des résultats concrets pour les femmes et ainsi soutenir leur pleine participation à la société.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Crédits parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

2. Principales conventions comptables (continue)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement
Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor
La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus
Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges
Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i ***Prestations de retraite*** **:** Les employées et employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii ***Indemnités de départ*** **:** Les employées et employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employées et employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employées et employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs
Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

2. Principales conventions comptables (continue)

(h) Immobilisations corporelles
Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	3 ans
Autre équipement, y compris les meubles	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure
La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

3. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	**2009**	**2008**
Coût de fonctionnement net	**33 818 118**	25 619 312
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(1 472 978)**	(1 163 335)
Indemnités de départ	**20 555**	(110 959)
Amortissement des immobilisations corporelles	**(91 253)**	(95 139)
Renversements/Ajustements des dépenses de l'année précédente	**16 575**	20 489
Indemnités de vacances et congés compensatoires	**104 810**	(145 535)
Revenu non disponible pour dépenser	**145**	202
Autres	**2**	(20 001)
	(1 422 144)	(1 514 278)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**75 398**	475 601
Variation des avances comptables	**(2 423)**	1 256
Remise de dettes	**-**	708 332
Variation des charges payées d'avance	**(499)**	499
	72 476	1 185 688
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**32 468 450**	25 290 722

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

3. Crédits parlementaires (continue)

(b) Crédits fournis et utilisés :

(en dollars)	2009	2008
Dépenses de fonctionnement – Crédit 100 (Crédit 95 en 2008)	**7 499 000**	6 958 000
Crédit supplémentaire 100a (Crédit 95a en 2008)	**1 056 395**	478 726
Crédit supplémentaire 100b (Crédit 95b en 2008)	**-**	1 829 170
Crédit supplémentaire 100c (Crédit 95c en 2008)	**332 463**	-
Remise de dettes (l'alinéa 24.1(1) de la GFP) - Crédit 101a	**-**	708 332
Subventions et contributions – Crédit 105 (Crédit 100 en 2008)	**16 250 000**	11 950 000
Crédit supplémentaire - Crédit 105a (Crédit 100a en 2008)	**5 700 000**	4 500 000
Crédit supplémentaire - Crédit 105b (Crédit 100b en 2008)	**3 200 000**	1 700 000
Transfert du CT – Crédit 15	**455 254**	62 000
Transfert du CT – Crédit 25	**347 900**	574 450
Transfert du CT – Crédit 30	**226 842**	343 904
	35 067 854	29 104 582
Crédits annulés – fonctionnement	**3 627 760**	4 759 187
	31 440 094	24 345 395
Contributions aux régimes des employés	**1 028 354**	945 327
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**32 468 448**	25 290 722

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2009	2008
Encaisse nette fournie par le gouvernement	**31 475 956**	25 299 060
Revenu non disponible pour dépenser	**145**	202
Renversement/ajustements des dépenses de l'année précédente	**16 575**	20 489
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	**37 086**	9 823
Variation des créditeurs et des charges à payer	**941 110**	(748 221)
Remise de dettes	**-**	708 332
Autres	**(2 423)**	1,038
	975 773	(29 028)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	**32 468 448**	25 290 722

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances:

(en dollars)	2009	2008
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	**56 004**	84 383
Débiteurs de l'extérieur	**3 789**	10 073
Avances aux employés	**1 400**	3 823
	61 193	98 279

5. Immobilisations corporelles

Coût

(en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	43 769	-	-	**43 769**
Matériel informatique	1 093 558	26 725	-	**1 120 283**
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	339 132	48 673	-	**387 805**
Autres équipements, y compris les meubles	377 665	-	-	**377 665**
	1 854 124	75 398	-	**1 929 522**

Amortissement cumulé

(en dollars)	Opening Balance	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	25 303	5 783	-	**31 086**
Matériel informatique	820 172	44 357	-	**864 529**
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	229 636	7 736	-	**237 372**
Autres équipements, y compris les meubles	299 520	33 377	-	**332 897**
	1 374 631	91 253	-	**1 465 884**

Valeur comptable nette

(en dollars)	2008	2007
Machines et matériel	**12 683**	18 466
Matériel informatique	**255 754**	273 386
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	**150 433**	109 496
Autres équipements, y compris les meubles	**44 768**	78 145
Valeur comptable nette	**463 638**	479 493

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 91,253 $ (2008 - 95,139 $)

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

6. Indemnités de vacance et congés compensatoires

(en dollars)	2009	2008
Provision pour indemnités de vacance	**367 861**	488 008
Provision pour congés compensatoires	**25 692**	10 355
	393 553	498 363

7. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite
Les employées et employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008-2009 les charges s'élèvent à 742 471 $ (689 143 $ en 2007-2008), soit environ 2.0 fois (2.1 en 2007-2008) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ
Le ministère verse des indemnités de départ aux employées et employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	**1 548 977**	1 438 018
Charge pour l'exercice	**273 497**	891 102
Prestations versées pendant l'exercice	**(294 053)**	(780 143)
Obligations au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	**1 528 421**	1 548 977

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

(en dollars)	**2009**	**2008**
Installations	**844 515**	708 718
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	**628 463**	426 511
Services juridiques	**-**	28 106
	1 472 978	1 163 335

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

b) Soldes des créditeurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(en dollars)	**2009**	**2008**
Créditeurs - Autres ministères et organismes	**119 568**	133 378